

21 juin  
**2010**

Cellule de soutien  
**TPE / PME**

**FICHE N° 18**

**RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT,  
DE SOUTIEN ET DE MÉDIATION POUR  
LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS**



**MEDEF**

## ■ **CIRI : Comité interministériel de la restructuration industrielle**

### 1) **Qu'est-ce que c'est ?**

Le CIRI est un comité national créé en 1982 pour accompagner les entreprises en période de mutation économique.

### 2) **Pour qui ?**

Pour les entreprises de **plus de 400 salariés** qui doivent mener une restructuration financière et/ou industrielle.

### 3) **Pour quoi ?**

- a. trouver des solutions pérennes
- b. assurer une fonction de médiateur entre l'entreprise et ses partenaires économiques, notamment ses créanciers, d'éventuels investisseurs, les principaux clients et fournisseurs.
- c. accompagner les négociations menées par l'entreprise en vue de sa restructuration sur la base d'un plan d'affaires crédible.
- d. coordonner l'ensemble des actions publiques en faveur des entreprises en difficultés
- e. octroyer des financements publics en recommandant aux créanciers publics la mise en place de plans d'apurement de passif ou en accordant des prêts afin de compléter un tour de table dans le cadre d'une solution de financement globale.

### 4) **Contact ?**

Par courriel : [ciri@dgtresor.gouv.fr](mailto:ciri@dgtresor.gouv.fr)

Par téléphone : 01 44 87 72 58

## ■ CODEFI

### 1) Qu'est-ce que c'est ?

Le CODEFI, placé sous l'autorité du Préfet, rassemble les compétences financières, sociales et fiscales de l'État dans le département.

### 2) Pour qui ?

Les CODEFI s'adressent, **au niveau départemental**, aux entreprises ayant **moins de 400 salariés**.

### 3) Pour quoi ?

Ce comité assiste les entreprises qui en font la demande et est compétent pour prendre toute décision utile au **redressement de l'entreprise**.

### 4) Contact ?

[http://entreprises.gouv.fr/r05\\_je\\_resous\\_difficultes\\_entreprise/AnnuaireCODEFI-CCSF.htm](http://entreprises.gouv.fr/r05_je_resous_difficultes_entreprise/AnnuaireCODEFI-CCSF.htm)

## ■ CCSF : Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises

### 1) Qu'est-ce que c'est ?

La Commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage, présidée par le Trésorier-payeur Général, est un **comité départemental qui réunit les principaux créanciers fiscaux et sociaux des entreprises** (Trésor Public, Services fiscaux, URSSAF, ASSEDIC, Régime Social des Indépendants (RSI)).

### 2) Pour qui ?

Toute personne morale de droit privé peut saisir la CCSF en vue de la mise en place d'un plan d'étalement de l'ensemble de ses dettes fiscales et sociales.

### 3) Pour quoi ?

- a. coordonner les actions pour l'octroi de facilités de règlement à toutes les personnes morales qui rencontrent des difficultés conjoncturelles.
- b. examiner les demandes de délais de paiement des dettes publiques nées de l'activité professionnelle des débiteurs.
- c. saisir les services du Trésorier-payeur Général, qui assure le secrétariat de la commission, dès que l'entreprise se trouve dans l'incapacité de régler une de ses échéances,
- d. harmoniser la position des différents créanciers publics, la commission peut décider, à l'unanimité de ses membres, d'établir un plan d'apurement échelonné qui s'applique alors à l'ensemble de la dette de l'entreprise. Ce plan s'impose alors à tous les créanciers publics.

### 4) Contact ?

[http://www.entreprises.gouv.fr/r05\\_je\\_resous\\_difficultes\\_entreprise/AnnuaireCODEFI-CCSF.htm](http://www.entreprises.gouv.fr/r05_je_resous_difficultes_entreprise/AnnuaireCODEFI-CCSF.htm)

## ■ CIP : Centre d'information et de prévention

### 1) Qu'est-ce que c'est ?

Le CIP est un centre d'information et de prévention mis en place au niveau national, **régional et départemental** et qui est à la disposition des entreprises en difficulté.

Cette structure regroupe des professionnels de la prévention : experts-comptables, commissaires aux comptes, magistrats consulaires honoraires et avocats.

### 2) Pour qui ?

Vous êtes chef d'entreprise et vous rencontrez quelques difficultés. Vous vous inquiétez pour l'avenir de votre activité, vous voulez être prêt à toute éventualité ou vous voulez anticiper d'éventuels risques juridiques et financiers. Sachez que vous pouvez contacter, via les CIP, des professionnels de la **prévention** qui vous conseilleront **gratuitement** et de manière totalement **confidentielle**.

### 3) Pour quoi ?

- Sensibiliser les chefs d'entreprise sur la prévention et le traitement des difficultés,
- Accueillir les chefs d'entreprise en difficulté,
- Leur apporter une aide concrète en les orientant vers le ou les organismes pouvant répondre à leurs besoins,
- Partager un retour d'expérience entre les professionnels de la prévention.

### 4) Contact ?

- En cas de difficultés, le chef d'entreprise peut prendre contact avec le CIP de son département ou de sa région : [www.entrepriseprevention.com](http://www.entrepriseprevention.com)
- Il peut également participer aux « **Jeudis de la prévention** » (entretiens gratuits et confidentiels) organisés par les CIP locaux.

## ■ La Médiation du Crédit

### 1) Qu'est-ce que c'est ?

La Médiation du crédit est un dispositif mis en place pour les entreprises et les entrepreneurs individuels qui rencontrent un problème de financement ou de trésorerie, et qui n'ont pas pu trouver de solution auprès des banques.

### 2) Pour qui ?

La Médiation est accessible aux entreprises qui rencontrent des **difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou du fait leurs fonds propres**.

### 3) Pour quoi ?

- a. Ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financements ;
- b. Veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie.
- c. Examiner la situation de chaque entreprise de manière concrète et factuelle ;
- d. Rapprocher les positions divergentes à partir d'une expertise technique des dossiers ;

- e. Proposer des solutions concertées et adaptées ;
- f. Anticiper les risques par des approches sectorielles et en alerter le gouvernement.

#### 4) **Contact ?**

Contact direct : numéro azur 0810 00 12 10 ou [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

Contact indirect : via les Tiers de confiance de la Médiation du Medef

## ■ **La Médiation de la sous-traitance**

### 1) **Qu'est-ce que c'est ?**

Le médiateur interentreprises industrielles et de la sous-traitance a vocation à favoriser une relation partenariale authentique et durable entre donneurs d'ordres et fournisseurs, au sein de filières structurées et décloisonnées. Concrètement, **l'action du médiateur interentreprises industrielles et de la sous-traitance s'inscrit en dehors de toute procédure contentieuse ou juridique.** Il s'agit d'une stricte fonction de médiation, visant à examiner précisément la situation des entreprises concernées et à proposer des solutions adaptées.

### 2) **Pour qui ?**

Pour toutes les entreprises qui rencontrent des difficultés avec leurs donneurs d'ordres. Toutefois, le médiateur n'intervient que lorsque le fournisseur a déjà tenté sans succès de résoudre ses difficultés avec ses interlocuteurs habituels au sein de l'entreprise cliente.

### 3) **Pour quoi ?**

- a. Le médiateur assure une **médiation collective** dès lors que plusieurs demandes convergentes lui sont adressées. Il a pour première mission d'assurer le traitement et le suivi des demandes reçues et de les regrouper. Lorsque ces signalements convergent suffisamment il se tourne, sans citer ses sources, vers le donneur d'ordres ou le sous-traitant concerné pour lui demander d'améliorer ses pratiques.
- b. Le médiateur met en œuvre une **médiation individuelle** dès lors que l'entreprise qui le saisit en exprime la demande, pour rechercher dans la concertation une solution rapide.

### 4) **Contact ?**

Contact direct : numéro azur 0810 00 12 10 ou [www.mediateur.industrie.gouv.fr](http://www.mediateur.industrie.gouv.fr)

Contact indirect : via les Tiers de confiance de la Médiation (en cours de nomination)